



Union Interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP

Kigali (Rwanda)  
11-15 octobre 2022



145<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DE L'UIP  
2022 | Kigali, Rwanda

## Bonnes pratiques parlementaires : inclusion des réfugiés, des personnes déplacées et des apatrides

*Séance publique du Comité chargé de promouvoir le respect du droit  
international humanitaire – réunion-débat organisée avec le HCR*

Vendredi 14 octobre 2022, 11 h 30-13 h 00  
Salle AD 10, rez-de-chaussée, KCC

### Note d'orientation

#### Contexte

Fin 2021, on comptait, [dans le monde, 89,3 millions de personnes déplacées de force](#) en raison de persécutions, de conflits violents, de violations des droits de l'homme ou d'événements troublant gravement l'ordre public. Ce nombre sans précédent englobe les 27,1 millions de réfugiés à travers le monde, 83 % d'entre eux se trouvant dans des pays à revenu faible ou intermédiaire qui doivent faire face à leurs propres difficultés économiques et de développement. En outre, on sait que 4,3 millions de personnes sont apatrides.

Au cours des dernières années, une augmentation constante du nombre de personnes déplacées de force (hommes et femmes, garçons et filles) a pu être observée. Si la vulnérabilité des populations déplacées est une préoccupation majeure, les efforts visant à faciliter leur inclusion et à renforcer leur autonomie se sont avérés un moyen puissant d'atténuer les conséquences de ces situations dramatiques, tant pour ceux qui ont tout quitté, que pour les communautés qui les accueillent.

Le [Pacte mondial sur les réfugiés](#) constitue un modèle pour les gouvernements et autres parties prenantes en matière de protection, d'aide et de solutions apportées aux réfugiés. Il prévoit un partage des responsabilités plus prévisible et plus équitable entre toutes les parties prenantes, l'objectif étant d'avancer vers l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux des pays qui les accueillent. Le Pacte appelle également à soutenir la prévention et la résolution de l'apatridie, conformément à la campagne [#Jexiste](#), au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et sa promesse porteuse de transformation de [Ne laisser personne pour compte](#). Le Forum mondial sur les réfugiés, organisé tous les quatre ans, vise à traduire en actes les objectifs du Pacte, au moyen d'engagements, du partage des bonnes pratiques et de contributions financières ou techniques.

Favoriser l'inclusion dans les systèmes nationaux au moyen de lois, politiques et pratiques appropriées permet aux États de mettre en œuvre un plan d'action plus intégré, efficace et coordonné en matière d'accueil, qui profite tant aux hôtes qu'aux réfugiés et aux apatrides. En retour, les pays hôtes devraient en principe bénéficier d'un soutien plus important de la part des acteurs du développement afin d'être en mesure de fournir des services nationaux inclusifs et améliorés.

L'action parlementaire est essentielle en faveur d'une politique d'inclusion axée sur les solutions. Le statut juridique donne droit à des services de base, notamment en matière de documents d'identité et d'état civil, d'emploi, d'éducation, de santé et de services sociaux. Les politiques en faveur d'une inclusion effective permettent aux personnes déplacées de force et apatrides de prendre activement part à tous les aspects de la vie des sociétés d'accueil ce qui, par voie de conséquence, renforce la cohésion sociale.

À titre d'exemple, donner aux enfants réfugiés et apatrides l'accès à l'enregistrement à l'état civil et à l'éducation leur permet d'exercer leurs droits, d'accéder à des services et de réaliser pleinement leur potentiel pour contribuer activement à la société. Raccorder les lieux d'accueil des réfugiés aux infrastructures d'approvisionnement en eau et aux installations sanitaires grâce à des investissements permet aux communautés de réfugiés comme aux communautés d'accueil de bénéficier d'un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement, ce qui améliore globalement l'hygiène et la santé. En permettant aux mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants, la loi peut prévenir l'apatridie et veiller au respect du droit à la nationalité, de la liberté de mouvement, des droits à prendre part à la vie publique et politique et à exercer les droits socio-économiques et culturels.

Cette séance publique sera axée sur un échange de bonnes pratiques, de moyens innovants et enrichissants susceptibles d'être transposés, en tout ou partie, dans les contextes pertinents afin de garantir l'inclusion. Elle aura également pour objet d'établir de véritables liens entre l'action parlementaire et la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés. Cette séance rassemblera des parlementaires du monde entier qui partageront leurs expériences en matière de lois, politiques et plans de développement nationaux lorsqu'ils honorent les engagements pris dans le cadre du Forum mondial sur les réfugiés.

**Axes de réflexion:**

1. Comment s'appuyer sur les expériences des pays pour améliorer l'inclusion des réfugiés et des apatrides dans les systèmes nationaux ?
2. Quelles sont les principales lacunes et difficultés qui entravent l'inclusion des réfugiés, des populations déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des apatrides ?
3. De quelle manière l'inclusion et l'autonomie renforcée des populations déplacées a-t-elle bénéficié aux communautés d'accueil ? Quelles initiatives innovantes mises en œuvre dans ce domaine ont permis de faciliter une telle inclusion ?
4. Quels sont les besoins spécifiques des groupes vulnérables aux abus, à l'exploitation, aux inégalités, en particulier les femmes et les filles ?

Les présentations seront suivies d'une réunion-débat et d'une session de questions et réponses quant à savoir comment élargir les bonnes pratiques en matière de gestion des réfugiés pour catalyser un changement positif dans les politiques nationales, au moment où nous nous tournons vers le Programme 2030. Les intervenants et les participants sont invités à évoquer d'éventuelles mesures visant à renforcer l'inclusion des personnes déplacées de force et apatrides dans les systèmes nationaux, tout en donnant un coup d'accélérateur aux priorités nationales en matière de développement. L'interprétation simultanée sera disponible en anglais, arabe, espagnol et français.